



A-PRIORITY 3003 Berne

POST CH AG

OFT; chs

Aux entreprises impliquées

Référence : BAV-143.13-8/7/1

Ittigen, le 1^{er} mars 2023

**Statistiques des transports publics (y c. fret ferroviaire) (TP) et monitoring énergie
Recensement des données statistiques de l'année 2022 –
Recensement général des données annuelles**

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, l'Office fédéral des transports (OFT) effectue, conjointement avec l'Office fédéral de la statistique (OFS), une enquête statistique auprès des entreprises de transport qui bénéficient d'une concession fédérale ou d'une autorisation d'accès au réseau. Les données recensées servent de base aux publications de l'OFS sur les transports publics.

Nous vous prions de saisir les données de votre entreprise de transport dans le système d'ici au
15 juin 2023 (statistique des TP et monitoring énergie).

Ces délais sont contraignants.

En cas de questions touchant les statistiques des TP, veuillez contacter Mme Sandra Schwendimann, 058 462 58 37, sandra.schwendimann@bav.admin.ch.

En cas de questions touchant le monitoring énergie, veuillez vous adresser à Stephan Husen, 058 463 03 68, stephan.husen@bav.admin.ch.

Cette année, dans le cadre d'un projet pilote dans le domaine du *monitoring* énergie, nous relevons non seulement la consommation d'énergie par fonction de transport et par vecteur d'énergie à partir des questionnaires « Transport ferroviaire de voyageurs », mais aussi les kilomètres parcourus et les prestations de transport correspondants. Nous sommes conscients que cela génère du travail



supplémentaire pour les entreprises de transport concernées. Ce relevé nous permet toutefois de calculer plus précisément le rendement énergétique, une valeur indicative importante dans le domaine du *monitoring* énergie. En avril 2023, l'OFT organisera des webinaires afin d'expliquer ces adaptations et de vous aider à remplir les questionnaires. Les dates exactes seront communiquées en mars 2023.

Les données communiquées par votre entreprise font l'objet d'un traitement confidentiel par l'OFS et la publication s'effectue sous forme agrégée.

L'OFT traite et utilise en outre les données non agrégées des entreprises de transport relatives à la consommation d'énergie, au volume de trafic, aux prestations de transport et à l'infrastructure de transport dans le cadre de ses compétences légales. Ces dernières concernent le *monitoring* énergie et l'exécution de tâches relevant de la surveillance de la sécurité.

Vous trouverez les bases légales pertinentes pour les installations de transport à câbles dans l'art. 8, al. 1, LICa (loi sur les installations à câbles ; RS 743.01) et dans l'art. 10 OICa (ordonnance sur les installations à câbles ; RS 743.011). Comme l'année dernière, les données de l'année de référence 2022 sont saisies dans l'application en ligne « Webkennzahlen » de l'OFT.

Afin de préserver au mieux la confidentialité de vos données, veuillez indiquer à Mme Schwendimann toutes les personnes de votre entreprise qui n'ont plus besoin d'accéder à l'application « Statistique des TP » (<https://webkennzahlen.bav.admin.ch/>).

En vous remerciant d'avance de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Office fédéral des transports



Silke Schönherr, cheffe de la section
Gestion des risques et soutien de la Direction



Markus Ammann, chef de la section
Environnement